

## **Mémo n°1 : Quelle situation pour les retraités en France ?**

---

Chaque année, la [Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques](#) publie son analyse de la situation des retraités et des retraites en France.

La publication du rapport annuel « Les retraités et les retraites – Edition 2022 » est donc l'occasion de rappeler les grands chiffres des régimes de retraites pour construire collectivement nos revendications. Les données présentées s'arrêtent en 2020, dernière année disponible à ce jour.

Faces aux potentielles attaques du gouvernement contre le régime des retraites et contre les retraités via le report de l'âge légal de départ à la retraite, ce premier Mémo Sécu est l'occasion de revenir sur la situation actuelle des retraités dans cette période de [transformations potentielles du système des retraites français](#).

### **Les points importants à retenir**

- 16,9 millions de retraités de droit direct en France fin 2020 ;
- 88% des bénéficiaires d'une pension de réversion sont des femmes ;
- La pension moyenne net de droit direct est de **1400 euros par mois** ;
- **La durée passée au travail augmente plus vite que l'espérance de vie, la durée à la retraite baisse au fil des générations !**
- **1 470 000 retraités** sont considérés comme pauvres soit **8,7 %** d'entre eux ;
- Hausse de la part de retraités qui partent avec une décote.

### Les effectifs de droit direct et de droit dérivé

Fin 2020, les **retraités de droit direct** des régimes français, c'est-à-dire percevant une retraite en leur nom, sont au nombre de **16,9 millions**.

A la même date, la répartition des retraités entre les régimes est la suivante (*attention, les retraités peuvent être polypensionnés*)

- 83% des retraités de droit direct, soit 14.1 millions de retraités, reçoivent une pension de base de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)
- 12,1 millions reçoivent une pension complémentaire du régime unifié Agirc-Arcco.
- 3 millions sont aux régimes de la fonction publique ;
- 400 000 sont aux régimes libéraux (CNAVPL, CNBF)
- 700 000 dépendent des régimes dits spéciaux (FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep).

Entre 2004 et 2020, le ratio entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de retraités a diminué de 2,02 à 1,67.

Fin 2020, tous régimes confondus, **4,3 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, aussi appelée pension de réversion** :

- C'est une hausse de 2,2 % par rapport à 2010
- Pour 1,0 million d'entre elles, la pension de droit dérivé constitue l'unique pension de retraite à cette date.
- Les femmes, plus souvent veuves, représentent **88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé.**

Agés moyen, durées de carrière, carrières complètes ou incomplètes : passer sa vie à la gagner ?

Fin 2020, l'âge conjoncturel de départ à la retraite est de :

- Pour les femmes : 62 ans et 7 mois
- Pour les hommes : 62 ans

**La durée de carrière représente une part de plus en plus élevée de la durée de vie totale au fil des générations :**

- Pour les retraités de la génération 1932 résidant en France, la durée de carrière – au sens de la durée totale validée pour la retraite – représente **41,8 % de la durée de vie totale.**
- Pour les retraités de la génération 1950, la durée de carrière atteint **45,5 % de la durée de vie totale.**

La durée moyenne cotisée au titre de l'emploi représente 35,9 % de la durée de vie totale de la génération 1932 et 38,4 % pour la génération 1950.

**Les durées moyennes validées ont progressé plus rapidement que les espérances de vie à 60 ans :**

- +3,9 ans entre la génération 1932 et 1950
- +1,8 an pour l'espérance de vie à 60 ans dans le scénario central de mortalité.
- Les durées cotisées ont également augmenté plus que l'espérance de vie à 60 ans (+2,8 ans).

**Globalement, on passe donc plus de temps au travail après 60 ans au fils des générations, cette augmentation venant plus que compenser l'augmentation de l'espérance de vie.**

**En somme, la durée passée au travail augmente plus vite que l'espérance de vie !**

Quel niveau de vie des retraités en 2020 ?

Fin 2020, le montant mensuel moyen brut de la pension de droit direct des retraités résidant en France, après prise en compte de l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus, s'élève à **1 509 euros** (soit **1 400 euros** nets des prélèvements sociaux).

**Trois retraités sur dix perçoivent une pension de droit direct inférieure à 1 000 euros bruts mensuels** (54 % des femmes et 16 % des hommes).

**18% des retraités** ayant effectué une carrière complète perçoivent une pension de droit direct inférieure à **1 000 euros bruts mensuels**.

Les femmes résidant en France perçoivent un **montant de retraite de droit direct inférieur de 40 % à celui des hommes en 2020, contre 50 % en 2004**. En tenant compte de la pension de réversion, cet écart se réduit à 28 %.

Les retraités sont bien moins souvent pauvres que l'ensemble de la population :

- **1 470 000 retraités** sont considérés comme pauvres soit 8,7 % d'entre eux
- Le **taux de pauvreté des retraités a augmenté de 0,7 point entre 2018 et 2019**, principalement dû à la hausse du taux de pauvreté des retraités âgés de 80 ans ou plus.

### Une hausse importante de la part des retraités avec décotes

**La part des personnes parties à la retraite avec une décote augmente au fil des générations.**

Elle passe de 6,1 % pour la génération 1938 à 7,1 % pour la génération 1950. Entre les générations nées en 1949 et 1953, elle a progressé de **4 points à la CNAV**, passant de 7 % à 11 %.

Dans les régimes de fonctionnaires (FPCE et CNRACL), la part des retraités partis avec une décote augmente fortement entre les générations 1950 et 1951 : elle progresse de **9 points à la FPCE** (passant de 8 % à 17 %), et de **3 points à la CNRACL** (passant de 6 % à 9 %).

**La hausse de la part des décotants au fil des générations s'explique en partie par le recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail et l'augmentation de la durée d'assurance requise.**

Jusqu'aux années 1970, l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail a progressé, du fait d'une scolarisation dans le secondaire croissante. Ce recul a induit une augmentation de l'âge moyen de première validation d'un trimestre et donc, toutes choses égales par ailleurs, une baisse de la durée validée lors du départ à la retraite.

Montreuil, le 19 septembre 2022